

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 23 mai 2024

Date et heure de la séance : 29 mai 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 7

Absents : 0

Présents : Mmes Nastascia ACCOT et Jacqueline BOLIS – M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL, Jacques DUBOISSET, Florian CATINOT, Thibaut FABRY et Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN et Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE – Mmes Christel MARCHENAY et Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS et Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER, Jean-Paul PRESLE, Hervé PRONONCE et Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE – Mme Margaux FOURTIN procuration à Jean-François RAZAVET – M. José MAGALHAES procuration à Sylvie PARIS - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Christel MARCHENAY – M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 24/05/29/007

OBJET : TE63 Eclairage – Illuminations de Noël 2024

Sébastien MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, expose aux membres du Conseil Municipal les futurs travaux de fourniture et de pose des illuminations de Noël 2024.

La commune avait pour souhait de compléter la décoration du centre-ville pour la période de Noël. Ainsi, le parvis de la Mairie sera doté de trois arbres lumineux restant dans le même esprit que ceux présents sur la Place Grassion-Fredot.

Le plafond lumineux de l'Avenue Centrale sera quant à lui étiré jusqu'au nouveau giratoire construit récemment dans le cadre des travaux métropolitains.

M. MORIN sollicite l'inscription de cette opération au programme d'éclairage public du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63).

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à **16 000 € HT** et le fond de concours s'élèverait à **9 919,60 € HT**.

La commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- **Approuver** la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.
- **Accepter** de verser le fonds de concours pour un montant total de **9 919,60 € HT**, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- **Autoriser** le Maire ou l'Adjoint aux Travaux, à signer la convention de financement des travaux d'éclairage des illuminations de Noël 2024.
- **Dire** que les crédits nécessaires seront inscrits lors d'une prochaine décision budgétaire

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À LA MAJORITÉ

(3 votes CONTRE / Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé FRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.